Mise en ligne le 14 octobre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251014-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-10-2025
Publication le : 14-10-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 9 octobre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 3 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Brahim SAADI donnant pouvoir à Anne DROGO, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Pascale LUBIN, Madame Julie LADRET et Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Sébastien MAGNIER.

Monsieur René MARTIN est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-3.2-122

Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AT 410, située rue Robert Dubarle, au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour la réalisation d'un poste de refoulement

Monsieur le Maire expose :

Suite à la demande de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais de réaliser un poste de refoulement en partie basse de la rue Robert Dubarle, devant le cimetière, sur une partie de la parcelle privée communale AT 410, tènement à détacher de 61 m².

Dans le cadre de la compétence de gestion des eaux usées due par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, et afin de garantir un fonctionnement optimal du réseau correspondant pour les habitations impactées.

Suite à l'avis n° 2024-38517-54061 du Pôle d'évaluation domaniale de l'Isère, sollicité par la Commune de Tullins le 17 juillet 2024, et rendu le 29 juillet 2024, lequel indique notamment :
« …pour la cession au pays voironnais d'une emprise de 61 m² à détacher de la parcelle AT 410 en zonage UC, pour l'installation d'un poste de refoulement dans le cadre du renouvellement du réseau des eaux usées de la commune de Tullins.
Le prix négocié s'élève à 5 € / m² soit un prix de cession de 305 €. Ce prix n'appelle pas d'observation et peut être admis.»

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251014-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-10-2025
Publication le : 14-10-2025

Aussi, il est proposé la cession d'une partie de la parcelle AT 410, tènement à détacher d'une surface de 61 m², au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour un prix de trois cents cinq euros (305 €), étant entendu que les frais liés à cette acquisition seront supportés dans leur totalité par l'acquéreur.

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Accepte** la cession d'une partie de la parcelle AT 410, tènement à détacher d'une surface de 61 m², située rue Robert Dubarle à Tullins, au profit de Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais selon les conditions précitées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale de vente ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 10 octobre 2025
Le Maire

